



Assemblée générale

Distr. générale
10 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

(Programme 5 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	6
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011	15

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session* (A/64/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6* (A/63/6/Rev.1).



Vue d'ensemble

Tableau 6.1

Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Projet du Secrétaire général	8 071 000 ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	7 642 300

^a Aux taux de 2008-2009.

Tableau 6.2

Tableau d'effectifs proposé

Postes	Nombre	
	de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/ 1,5 G (AC)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/ 1,5 G (AC)

Abréviations : G (AC) : Agent des services généraux (Autres classes).

- 6.1 L'objectif général du programme est de promouvoir la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement. Les textes portant autorisation et orientation générale du programme sont les résolutions de l'Assemblée et les décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, créé en 1959 par la résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée, de son Sous-Comité juridique, de son Sous-Comité scientifique et technique et de leurs organes subsidiaires. Les recommandations intéressant particulièrement les activités à entreprendre au titre du programme figurent dans la résolution intitulée « Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain », adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68.
- 6.2 Dans sa résolution 59/2, l'Assemblée générale a analysé les progrès de l'application des recommandations d'UNISPACE III et approuvé le Plan d'action proposé par le Comité dans son rapport (A/59/174). Stratégie à long terme de consolidation des dispositifs nationaux, régionaux et mondiaux, le Plan d'action vise à étendre et à renforcer l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications en vue de la réalisation des objectifs généraux de développement durable au niveau mondial, à faciliter la coordination des capacités spatiales au niveau mondial, à favoriser la réalisation d'objectifs spécifiques destinés à répondre aux besoins du développement humain au niveau mondial et à contribuer au développement général des capacités. Suivant cette stratégie, le Comité assurera le lien entre les utilisateurs et les fournisseurs potentiels d'activités et de services spatiaux et tirera parti des partenariats établis entre son secrétariat, les États Membres, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales internationales pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III.

- 6.3 Dans le cadre de cette stratégie, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 61/110, établi le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER). Le programme sera, pour tous les pays et toutes les organisations internationales et régionales compétentes, une voie d'accès aux informations et aux services d'origine spatiale à l'appui du cycle complet de la gestion des catastrophes, servira de trait d'union entre la communauté de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale, et facilitera la création de capacités et le renforcement des institutions, notamment dans les pays en développement. Dans sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction la création du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite pour promouvoir la coopération, selon qu'il conviendra, sur des questions d'intérêt mutuel concernant des services civils de positionnement, de navigation, de mesure du temps par satellite et des services à valeur ajoutée. Par sa résolution 62/101, l'Assemblée générale a adopté les recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux en harmonisant les pratiques sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Dans sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a approuvé les lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux (A/62/20, par. 117 et 118 et annexe). Ces directives, dont l'application sera facultative, reflètent les pratiques actuelles d'un certain nombre d'organisations nationales et internationales.
- 6.4 Le programme continuera de renforcer le régime juridique international régissant les activités spatiales, de façon à créer des conditions plus propices au développement de la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace. Il contribuera également aux efforts entrepris aux niveaux national, régional et mondial, y compris par des organismes des Nations Unies et des organismes internationaux s'occupant d'activités spatiales, afin de tirer le plus grand parti possible des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications.
- 6.5 Les principales réalisations escomptées du Programme et les indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que les niveaux de référence et niveaux cibles correspondants, sont présentés de manière détaillée à la rubrique « Programme de travail » ci-dessous.
- 6.6 On trouvera au paragraphe 6.14 ci-dessous les produits du programme pour l'exercice biennal 2010-2011. À la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, (A/62/7, par. 26), on a regroupé, reformulé ou réorganisé plusieurs produits du programme afin de les rationaliser et d'améliorer la qualité générale des rapports sur l'exécution des programmes. Les ressources libérées par cette mesure sous la forme de temps de travail seront réaffectées à d'autres activités programmées pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 6.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 nombre estimatif</i>
Publications en série	3	5	11
Publications isolées	16	29	1
Total	19	34	12

- 6.7 En 2010-2011, la plupart des publications du Bureau des affaires spatiales ne se feront que sous forme électronique, notamment sous la forme de CD-ROM. Les documents pertinents pourront ainsi être diffusés dans toutes les langues disponibles sous un format unique, à la fois léger et économique. Les ressources libérées par cette mesure seront réaffectées à d'autres activités. Outre les publications indiquées au tableau 6.3, le Bureau des affaires spatiales produira du matériel d'information – affiches, plaquettes et brochures – à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et de la cinquantième session du Sous-Comité juridique, qui seront célébrés en 2011, et afin de promouvoir les travaux du Comité et de mieux faire connaître l'apport des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.
- 6.8 Le montant global des ressources pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre de ce chapitre se chiffre à 8 071 000 dollars avant réévaluation des coûts, soit une augmentation de 428 700 dollars (5,6 %), qui s'explique par l'effet-report de la création en 2008-2009 de quatre nouveaux postes (3 P-4 et 1 P-3), compensé en partie par une diminution des montants prévus pour les objets de dépense autres que les postes, tels que les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les services contractuels, le mobilier et le matériel et les subventions et contributions.
- 6.9 Pour l'exercice biennal 2010-2011, on prévoit que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 100 400 dollars viendront s'ajouter aux ressources inscrites au budget ordinaire, permettant de financer diverses activités, telles qu'avis techniques, formation, ateliers, séminaires, projets de terrain, publications, préparation et distribution de brochures et organisation de manifestations spéciales, ainsi que l'amélioration du Service international d'information spatiale. La forte augmentation des ressources extrabudgétaires en 2008-2009 est due à la création du programme SPIDER, financé en grande partie par ces ressources. Le montant des fonds extrabudgétaires consacré à ce programme devrait rester le même en 2010-2011. En outre, le Bureau a commencé à soutenir les activités du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, également créé en 2008-2009, et qui est aussi financé en grande partie par des fonds extrabudgétaires.
- 6.10 Le Bureau reçoit des contributions en espèces et en nature permettant de financer plusieurs de ses activités principales. Les ressources en nature sont fournies principalement par les institutions et pays hôtes pour des ateliers, séminaires et cours de formation organisés dans le cadre du Programme d'application des techniques spatiales et de UN-SPIDER, ainsi que pour les activités du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Ces contributions permettant de financer près de 40 % du coût total des activités couvrent la mise à disposition de personnel, de bureaux, d'installations et de matériel, de lieux de réunion et d'un appui logistique local, ainsi que, selon diverses combinaisons de coûts, les frais d'interprétation s'il y a lieu, d'hébergement et de repas des participants venant des pays en développement. Les contributions en espèces, qui représentent environ 30 % du coût total des activités, proviennent de gouvernements et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant d'activités spatiales. Ces contributions et les ressources inscrites au budget ordinaire du Bureau couvrent les déplacements internationaux des participants aux ateliers, aux cours de formation et aux réunions d'experts ainsi que les dépenses locales qui ne sont pas prises en charge par le pays hôte. Les contributions en espèces et en nature servent aussi à amorcer le financement des activités découlant des efforts de renforcement des capacités et de formation et, parfois, à engager des consultants afin que le Bureau soit mieux à même de fournir les services consultatifs techniques que les gouvernements demandent pour accroître leurs propres capacités de mettre en œuvre une politique spatiale, une législation ou des compétences techniques dans ce domaine. D'autres contributions en nature versées par les institutions s'occupant des activités spatiales financent le voyage et les frais de subsistance de leurs experts qui viennent partager leur savoir dans le cadre des activités organisées par le Bureau, et dont la participation ne coûte donc rien à l'Organisation.

- 6.11 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, un montant de 378 700 dollars est prévu pour les activités de suivi et d'évaluation relatives au présent chapitre (26,5 mois de travail), dont 340 600 dollars au titre du budget ordinaire (21 mois de travail d'administrateur et deux mois de travail d'agent des services généraux) et 38 100 dollars au titre des fonds extrabudgétaires (3,5 mois de travail d'administrateur).

Tableau 6.4

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2006-2007 Dépenses effectives	2008-2009 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Programme de travail	6 391,6	7 642,3	428,7	5,6	8 071,0	103,0	8 174,0
Total (1)	6 391,6	7 642,3	428,7	5,6	8 071,0	103,0	8 174,0

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2006-2007 Dépenses effectives	2008-2009 Montant estimatif	2010-2011 Montant estimatif
Total partiel	452,2	1 027,0	1 100,4
Total [(1) + (2)]	6 843,8	8 669,3	9 274,4

Tableau 6.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2008- 2009	2010- 2011	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2008- 2009	2010- 2011
			2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	12	12	–	–	–	–	12	12
P-2/1	3	3	–	–	–	–	3	3
Total partiel	19	19	–	–	–	–	19	19
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
Total partiel	5	5	–	–	–	–	5	5
Total	24	24	–	–	–	–	24	24

Programme de travail

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 071 000 dollars

- 6.12 Le Bureau des affaires spatiales est chargé de l'exécution du programme. Le programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 6.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Intensifier la coopération entre les États Membres et les organismes internationaux à l'appui des activités spatiales à des fins pacifiques et l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique international institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques et plus grande adhésion à ce régime

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre d'États et d'organisations intergouvernementales ayant adhéré aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ou les ayant acceptés

Mesure des résultats :

2006-2007 : 346 États et organisations intergouvernementales
2008-2009 (estimation) : 348 États et organisations intergouvernementales
2010-2011 (objectif) : 350 États et organisations intergouvernementales

ii) Augmentation du nombre d'États et d'organisations intergouvernementales qui se sont employés à appliquer les traités des Nations Unies, les Principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et les résolutions pertinentes

Mesure des résultats :

2006-2007: 55 États et organisations intergouvernementales
2008-2009 (estimation) : 59 États et organisations intergouvernementales
2010-2011 (objectif) : 62 États et organisations intergouvernementales

iii) Augmentation du nombre d'États et d'organisations intergouvernementales qui présentent des informations sur des objets spatiaux dans les délais prescrits et de façon mieux harmonisée

Mesure des résultats :

2006-2007: 9 États et organisations intergouvernementales

2008-2009 (estimation) : 11 États et organisations intergouvernementales

2010-2011 (objectif) : 13 États et organisations intergouvernementales

b) Renforcement de la capacité des pays d'utiliser les sciences et les techniques spatiales et leurs applications dans les domaines touchant, en particulier, au développement durable

b) Augmentation du nombre de pays ayant mis les sciences et les techniques spatiales et leurs applications au service de leurs programmes et activités de développement national

Mesure des résultats :

2006-2007: 40 pays

2008-2009 (estimation) : 42 pays

2010-2011 (objectif) : 44 pays

c) Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités générales de développement

c) i) Multiplication des partenariats et des effets de synergie avec les organismes des Nations Unies pour faire prendre conscience de l'importance des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications, et de la nécessité d'en renforcer l'utilisation

Mesure des résultats :

2006-2007 : 10 partenariats ou effets de synergie

2008-2009 (estimation) : 11 partenariats ou effets de synergie

2010-2011 (objectif) : 12 partenariats ou effets de synergie

ii) Multiplication des partenariats et des effets de synergie avec l'industrie et les entités spatiales internationales pour faire prendre conscience de l'importance des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, et de la nécessité d'en renforcer l'utilisation

Mesure des résultats :

2006-2007: 55 partenariats ou effets de synergie

2008-2009 (estimation) : 58 partenariats ou effets de synergie

2010-2011 (objectif) : 61 partenariats ou effets de synergie

iii) Augmentation du nombre de mesures prises en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour élaborer un cadre technique international de buts et de recommandations concernant la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles utilisant des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique

Mesure des résultats :

2006-2007: 1 mesure

2008-2009 (estimation) : 2 mesures

2010-2011 (objectif) : 3 mesures

iv) Augmentation du nombre d'entités nationales, régionales et internationales qui appuient les centres régionaux pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales ou qui contribuent à leurs programmes d'enseignement continu

Mesure des résultats :

2006-2007: 40 entités

2008-2009 (estimation) : 44 entités

2010-2011 (objectif) : 48 entités

d) Meilleure compréhension et acceptation de la part des pays et des organisations nationales et internationales compétentes des moyens d'accès aux divers types d'informations et de services spatiaux, en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes et engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations et services

d) i) Augmentation du nombre de pays demandant à bénéficier d'une assistance pour l'élaboration de plans et de politiques en vue de l'utilisation des techniques spatiales

Mesure des résultats :

2006-2007: Non disponible

2008-2009 (estimation) : 15 pays

2010-2011 (objectif) : 25 pays

ii) Augmentation du nombre de pays demandant un soutien consultatif technique pour la mise en œuvre d'activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence exploitant les techniques spatiales

Mesure des résultats :

2006-2007: Non disponible

2008-2009 (estimation) : 15 pays

2010-2011 (objectif) : 25 pays

Facteurs externes

- 6.13 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les États Membres sont déterminés à appliquer les recommandations, résolutions et décisions pertinentes et à prendre des mesures nécessaires, durant l'exercice biennal, et sont en mesure de le faire;
 - b) Les parties prenantes, surtout celles qui sont dotées de moyens spatiaux, continuent de prendre, dans le cadre de leur participation active, d'importantes décisions visant à promouvoir les sciences et techniques spatiales et leurs applications, et y affectent les ressources voulues;
 - c) Les parties prenantes soutiennent l'Organisation et participent activement aux débats des organes intergouvernementaux dont le Bureau assure le service;
 - d) Les services ne sont pas compromis par le manque de ressources humaines ou financières.

Produits

- 6.14 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace » (6); organisation de réunions-débats à l'Assemblée générale sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (2); services fonctionnels de secrétariat au Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace inscrites à l'ordre du jour de la Quatrième Commission (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions (2);
 - ii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (2); documents de séance (20); autres documents pour les réunions programmées (4); rapports du Sous-Comité juridique du Comité sur les travaux de ses quarante-neuvième et cinquantième sessions (2); rapports du Sous-Comité scientifique et technique du Comité sur les travaux de ses quarante-septième et quarante-huitième sessions (2); rapport sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : programme de travail pour 2010 et 2011 et les années suivantes (2);
 - iii) Sous-Comité scientifique et technique (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : aide au Comité de la recherche spatiale (COSPAR) pour l'organisation d'un colloque sur les applications spatiales pendant

- la quarante-huitième session du Sous-Comité (1); assistance aux présidents des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III (1); aide pour les activités de suivi procédant de l'application des recommandations d'UNISPACE III (1); organisation d'un colloque des industries spatiales pendant la quarante-septième session du Sous-Comité (1); services fonctionnels de secrétariat pour les réunions plénières du Sous-Comité et les réunions des groupes de travail (60);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de référence, études, rapports et autres documents relatifs à des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité, comme ce dernier l'a demandé (14); documents de séance (24); rapports du Spécialiste des applications des techniques spatiales (2); rapport sur le programme de travail mis en œuvre dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (2); rapports des ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires organisés par le Bureau dans le cadre de son programme de travail (13);
- iv) Sous-Comité juridique (budget ordinaire) :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : aide à l'Institut international de droit spatial/Centre européen pour le droit spatial pour l'organisation d'un colloque sur le droit spatial durant les quarante-neuvième et cinquantième sessions du Sous-Comité (2); réunions plénières du Sous-Comité et réunions des groupes de travail (56);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de référence, études juridiques, rapports et autres documents sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité (6); documents de séance (18); rapport sur les aspects juridiques des activités spatiales (1);
- v) Services de dépositaire (budget ordinaire) : diffusion d'informations aux États Membres conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (2); tenue d'un registre public et d'une base de données sur les informations fournies aux États Membres dans les documents des séries A/AC.105/INF et ST/SG/SER.E conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique;
- b) Autres activités de fond :
- i) Publications en série (budget ordinaire) : Highlights in Space: Progress in Space Science, Technology and Applications, International Cooperation and Space Law (2); exposés, conclusions et recommandations de l'Atelier sur le droit de l'espace – Procédures (2); Space Solutions for the World's Problems: How the United Nations family is using space technology for achieving development goals (1); Space Matters (1); programmes d'éducation des Nations Unies sur les sciences, les technologies et la navigation spatiales et le droit de l'espace (2); Traités et Principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (1); rapport sur la Semaine mondiale de l'espace (2);

- ii) Publications isolées (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : travaux préparatoires des instruments des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique (1);
- iii) Expositions, visites guidées et exposés (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : gestion de l'exposition permanente sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'amélioration de la vie sur Terre et la protection de l'environnement (1); exposé sur les travaux des Nations Unies dans le domaine spatial à l'intention des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (1); exposition de courte durée sur les retombées bénéfiques des activités spatiales (1);
- iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : documents d'information promotionnels sur les activités des Nations Unies dans le domaine spatial et les travaux du Bureau, y compris sur UN-SPIDER et le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite;
- v) Communiqués et conférences de presse : communiqué de presse (1);
- vi) Manifestations spéciales : organisation et coordination de manifestations spéciales à l'occasion de la Semaine mondiale de l'espace (2);
- vii) Documentation technique à l'intention des usagers extérieurs (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : administration du Service international d'information spatiale, qui comprend le site Web du Bureau des affaires spatiales et des bases de données sur divers sujets en relation avec les sciences et les technologies spatiales et le droit de l'espace, et diffusion de CD-ROM éducatifs sur les sciences et technologies spatiales et le droit de l'espace; gestion d'un site Web consacré aux travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et sur les activités menées en coopération par les différentes organisations dans le domaine de l'espace; gestion du site Web du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite; gestion du portail de connaissances de UN-SPIDER; élaboration d'exposés et de documents éducatifs sur l'utilité de l'information d'origine spatiale pour la gestion des catastrophes et les systèmes mondiaux de navigation par satellite; services d'information, de référence et de bibliothèque assurés, par l'intermédiaire du service de référence du Bureau des affaires spatiales, aux États Membres, à d'autres bureaux de l'ONU, à d'autres organismes des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et au public intéressés par les aspects scientifique, technique, politique et juridique des activités spatiales;
- viii) Missions humanitaires (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : appui aux missions humanitaires en qualité d'organisme coopérant à la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, et à d'autres initiatives pertinentes comme Sentinel Asia, notamment par la mise en place d'un service de téléassistance aux organismes des Nations Unies qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;
- ix) Séminaires à l'intention d'usagers extérieurs (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) : participation à des réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant des questions liées à l'espace;
- x) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations (budget ordinaire) : forum public annuel pour l'échange d'informations entre les membres du Comité et les représentants d'entités du système des Nations Unies (2); réunion annuelle interorganisations sur les activités spatiales (2);

- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs :
 - a. Administration d'un cadre opérationnel pour la diffusion, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'informations, de solutions et de moyens de gestion des catastrophes dérivés des activités spatiales;
 - b. Fourniture, sur demande, d'une assistance aux États Membres, aux organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales pour l'élaboration de mesures, de programmes et de projets nationaux et régionaux touchant le droit de l'espace, la politique spatiale et les sciences et technologies spatiales et leurs applications;
 - c. Fourniture, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres pour l'élaboration et la mise à jour de politiques et programmes de gestion des catastrophes faisant fond sur l'utilisation des techniques spatiales;
 - d. Fourniture, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres pour la mise en œuvre d'activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence exploitant les techniques spatiales;
 - e. Fourniture d'une assistance technique et d'une assistance financière nominale, pour appuyer les activités didactiques et de formation et celles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales qui sont affiliés à l'Organisation des Nations Unies (8);
 - f. Fourniture, le cas échéant, d'une assistance et d'une assistance financière nominale pour l'application de mesures de suivi, en particulier dans les pays en développement, comme suite aux activités de renforcement des capacités du Bureau (2);
 - ii) Cours, séminaires et ateliers de formation sur les questions suivantes :
 - a. Réunion d'experts internationaux, notamment des représentants des bureaux nationaux et régionaux du nouveau programme SPIDER, d'autres entités du système des Nations Unies et des initiatives internationales et régionales prévues ou en cours, avec des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes, afin d'examiner les activités menées sur le terrain et de convenir des orientations futures (2);
 - b. Ateliers et réunions d'experts organisés dans différentes régions du monde à l'intention des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (4);
 - c. Ateliers sur les aspects juridiques des activités spatiales;
 - d. Ateliers, séminaires, stages de formation et réunions d'experts organisés à l'intention de participants de pays en développement, en particulier des femmes, sur les thèmes prioritaires du Programme d'application des techniques spatiales;
 - iii) Bourses de recherche et bourses d'étude : administration de bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions spatiales (12).

Tableau 6.7

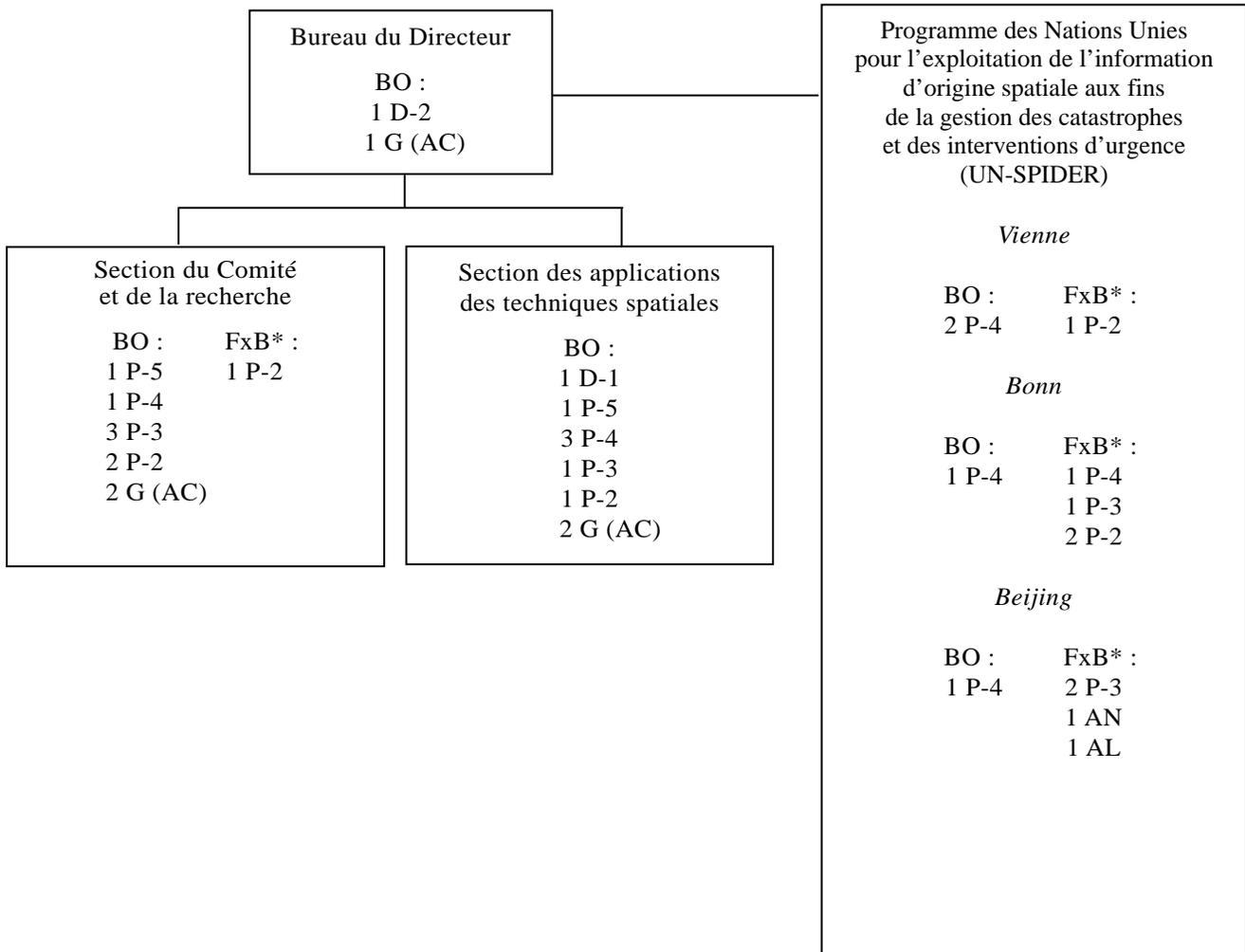
Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	6 226,6	6 816,0	24	24
Autres objets de dépense	1 415,7	1 255,0	–	–
Total partiel	7 642,3	8 071,0	24	24
Fonds extrabudgétaires	1 027,0	1 100,4	–	–
Total	8 669,3	9 171,4	24	24

- 6.15 Le montant total des ressources demandées à ce chapitre pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 8 071 000 dollars (428 700 dollars de plus qu'en 2008-2009). Il permettrait de financer 24 postes qui existent déjà, ainsi que les objets de dépense connexes. L'augmentation de 589 300 dollars des dépenses prévues au titre des postes est imputable à l'effet-report de la création de quatre nouveaux postes (3 P-4 et 1 P-3) en 2008-2009. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des ressources nécessaires au titre des dépenses autres que les postes, des consultants et experts, des services contractuels, du mobilier et matériel, et des subventions et contributions, diminution liée à la structure des dépenses, au cycle de remplacement du mobilier et du matériel, à une baisse du nombre de pages à imprimer, à une baisse du nombre de participants et à une moindre fréquence des réunions d'experts.
- 6.16 Le montant estimatif des fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève au total à 1 100 400 dollars, soit 73 400 dollars de plus que pour l'exercice 2008-2009 (1 027 000 dollars). Une augmentation nette des ressources nécessaires pour les dépenses autres que les postes est à prévoir aux fins indiquées aux paragraphes 6.9 et 6.10.

Bureau des affaires spatiales

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



* Prêt, non remboursable, de postes de temporaire financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; AN : administrateur recruté sur le plan national; G (AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

<i>A/62/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
6.11 a) iii) b	Rapports finals des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III	3	Les rapports de l'équipe chargée d'améliorer le partage des connaissances par la promotion de l'accès universel aux services de télécommunications spatiales figureront dans les rapports de 2008-2009 du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les rapports sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe chargée d'améliorer les services de santé publique et de l'équipe chargée d'améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre seront inclus dans les rapports du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
6.11 a) iii) b	Rapports sur l'état ou l'impact des projets pilotes découlant d'ateliers et autres activités organisées au titre du Programme d'application des techniques spatiales des Nations Unies	2	Les rapports sur l'état ou l'impact des projets pilotes seront établis et inclus dans le rapport annuel de 2008-2009 du Spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6.11 c) iv)	Projets de démonstration sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes dans les pays en développement	4	Dans le domaine de la gestion des catastrophes, le Bureau s'oriente à présent vers la fourniture de services consultatifs techniques, l'objectif étant de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'États Membres soient capables d'acquérir eux-mêmes des techniques spatiales et de les utiliser aux fins de la gestion des catastrophes.